

Bohars.

Il s'agit dans le questionnaire ci-dessous de renseignements auxquels on attache la plus sérieuse importance. Prière de vouloir bien le remplir d'urgence, et en apportant dans les réponses tout le soin, toute l'exactitude possibles.

Après le travail fait, prière de le retourner directement et sans retard.

au Secrétariat de L'Evêché

Réponses.

1°. Combien y a-t-il dans la commune de pauvres, incapables de travailler, et qui ont besoin d'une assistance habituelle?

Dix ou moins sont par le fait de vieillesse ou infirmités dues l'impossibilité de se suffire.

2°. Combien y a-t-il actuellement dans la commune de familles qui sans être tout-à-fait pauvres, et dont le chef peut travailler et travailler, auraient cependant besoin d'être secourues toutes l'année?

une trentaine de familles font dans ces

Combien auraient besoin d'être assistées seulement de temps en temps? De combien de personnes se composent toutes ces familles réunies? (celles dont il est parlé au n° 2.)

Une douzaine de familles

le nombre peut être porté de quatre vingt à cent cinquante.

3°. Quelle somme serait nécessaire pour venir en aide aux catégories ci-dessus? (1 et 2.)

on ne peut demander moins de cinq à six cents francs.

4°. Combien y a-t-il dans la commune de mendiants d'habitude, capables de travailler et qui aiment mieux mendier?

on peut compter cinq au dix de ces individus.

5°. Y a-t-il dans la commune une association pour l'extinction de la mendicité?

Depuis plusieurs années, il existe entre un certain nombre de habitants les plus aisés une association consistant à se charger chacun de un ou deux pauvres et à leur faire chaque semaine une petite aumône, mais qui ne peut seulement qu'atténuer la misère d'autant plus que les communes circonvoisines, et vient continuellement des malheureux, que la charité publique ramène rarement les uns venant à qui diminuer l'autant les secours aux autres de l'autre.

Fonctionne-t-elle bien?

La mendicité a-t-elle cessé?

Montant des ressources.

6°. S'il n'existe pas d'association, pensez-vous qu'on pourrait organiser un comité d'assistance, et proposer avec succès une souscription pour cinq ans, soit en argent, soit en nature, si elle était recommandée et entreprise dans toutes les communes où la mendicité était interdite surtout pour tous les paresseux? (Ne vous préoccupez pas trop, en répondant, des difficultés d'exécution; voyez seulement s'il y aurait lieu d'espérer que cette souscription fût bien accueillie par un assez grand nombre d'habitants.)

Il nous semble que l'association dont se vident de parler, aient le but de demander autant que soulagement partiel, avec quelques secours on atteindrait le but dans la limite du possible.

7°. Quel est le médecin ou quels sont les médecins qu'on appelle dans votre commune en cas de maladie?

Le sont des médecins de Brest éloigné de six kilomètres et de St Brieuc distant de sept à huit kilomètres.

Quelle distance ont-ils à parcourir?

8°. Avez-vous une œuvre de charité pour les malades?

Il n'y en a point.

9°. Combien de décès par an?

quarante en moyenne, dans les années où il n'y a pas d'épidémie, alors les décès augmentent d'un bon tiers.

10°. Si l'on organisait la médecine gratuite pour les indigents, combien y aurait-il de familles à inscrire sur la liste en se montrant sévère?

10 - vingt cinq à trente au moins

Fait à Bohars 12 Décembre 1871

Klein Antun
Bohars

Montant des de la feuille les observations, s'il y a lieu.

Just. de la feuille, à l'usage de la commune.